

Le ministère a établi un certain nombre de pépinières afin de perpétuer le programme de la province en matière de forêts; la première a été organisée à Berthierville en 1908. Cette pépinière se compose de trois sections: une comprend des peuplements de diverses essences précieuses et d'âge mûr, une autre sert à des fins agricoles, et la dernière est consacrée aux expériences sylvicoles et à des plantations d'arbres de reboisement ou d'ornement. Les pépinières de Grandes-Piles et de Gaspé sont de date plus récente. D'autres pépinières ont été établies dans les comtés d'Abitibi-Est, Témiscamingue, Saguenay, Îles-de-la-Madeleine, Rimouski, Roberval, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Chicoutimi. Elles ont pour fonction de fournir des plants aux fins du reboisement des régions voisines. Des pépinières «volantes», sous la surveillance d'ingénieurs du Bureau d'extension forestière et destinées surtout à la culture de plants de reboisement sur les domaines privés, sont situées à Pont-Rouge, Sherbrooke, Scott, Saint-Hyacinthe, Victoriaville, Mont-Joli et Saint-Pascal. Les plants sont fournis gratuitement sur demande. Un programme énergique de reboisement est en voie de réalisation dans la province; son but ultime comporte la mise en terre de 10 millions de plants par année sur des terrains privés.

Le Bureau de sylviculture et de botanique, et le Laboratoire des produits forestiers, tous deux subventionnés par le ministère, s'occupent activement de recherches scientifiques sur les forêts. Le Bureau étudie la possibilité d'utiliser les haldes de déblais des mines d'or et d'amiante, effectue des essais de fertilité des sols dans les peuplements d'épinettes, classe les forêts selon le type de végétation; il étudie en outre la croissance et le rendement des peuplements dans les concessions forestières, au moyen de parcelles permanentes de recherche. Le Laboratoire des produits forestiers, situé à la station forestière de Duchesnay, s'intéresse aux progrès dans le champ de la transformation chimique du bois et à l'utilisation des produits dérivés du bois.

Ontario.—L'aménagement des ressources forestières de la province a continué de s'étendre au cours de l'année terminée le 31 mars 1960. Les forêts qui relèvent du ministère des Terres et Forêts, y compris 42 forêts visées par une entente et cinq pépinières, comprenaient 220 zones, chacune soumise à un plan d'aménagement; c'est là une forte avance sur les 125 de l'année précédente. Les 220 zones comprenaient 72 unités d'aménagement de la Couronne dont le plan a été établi par le personnel du ministère, soit 66 (51,613,522 acres) déjà aménagées et six (1,694,856 acres) dont on faisait l'inventaire. Il existait en outre 101 unités d'aménagement dont le plan a été établi par les concessionnaires, soit 62 plans en cours (39,385,600 acres), 20 nouveaux plans à l'étude (8,643,840 acres) et 19 plans en préparation (16,231,780 acres).

Même si la coupe sur les terres de la Couronne a diminué de 41,200,000 pieds cubes du fait que l'industrie de l'abattage a continué de réduire ses prélèvements (plus de 92 p. 100 de la réduction tient au recul de la production du bois à pâte), la coupe de la pruche, du cerisier et du chêne a augmenté un peu. Il s'est coupé presque neuf fois plus de bois mou que de bois dur, soit 264,252,540 pieds cubes contre 31,554,930. Les recettes que la coupe a values au ministère en 1960, se sont maintenues à la moyenne annuelle de la décennie qui s'établit à plus du double de celle des dix années antérieures à 1951.

Des rapports provisoires établissent que, jusqu'au 1^{er} décembre 1960, 956 incendies de forêt ont dévasté 31,386 acres. Plus du tiers des incendies sont survenus en juillet et ont brûlé 27,575 acres de forêts. C'est la région de Sioux Lookout qui a été la plus atteinte; le feu y a détruit 20,303 acres; vient ensuite la région de Geraldton avec 4,772 acres incendiées. La foudre a allumé 310 incendies et 646 autres ont été causés par la négligence des usagers de la forêt. Il faut noter, toutefois, que le pourcentage des incendies dus aux hommes a baissé à 68 en 1960; le pourcentage n'a été plus bas qu'une fois au cours des 15 dernières années, soit 59 p. 100 en 1955. Cette tendance, malgré l'utilisation accrue des forêts, démontre l'excellent travail du ministère qui utilise radio, télévision, publications, concours, conférences, films et publicité pour enseigner au public à prévenir les incendies. Même si la superficie moyenne de 33 acres incendiées en 1960 est bien supérieure à la moyenne de 5 acres en 1959, la dernière moyenne décennale (1951-1960) de 71.2 acres par incendie marque une baisse encourageante sur la moyenne de 117.5 acres pour 1941-1950.